

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 décembre 2016**

Objet : A.M.O. – 9^{ème} marché subséquent

L'an deux mille seize, le quinze décembre à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 6 décembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de région, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 7+5 procurations

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1 ^{er} VP) (procuration donnée à Mr Raymondaud)	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2 ^{ème} VP) (procuration donnée à Mr Bost)	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mme Hélène ROME (5 ^{ème} VP)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia-6 ^{ème} VP)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Yves RAYMONDAUD (7 ^{ème} VP)	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)	Conseiller communautaire Tulle
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Mr Lagarde)	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER	Conseiller Régional
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Patier)	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Rome)	Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mme Hélène FAIVRE (3 ^{ème} VP) (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mr Christian HANUS (4 ^{ème} VP) (et son suppléant)	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au maire de la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Rappel des marchés subséquents déjà signés dans le cadre de l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) en cours :

Marché subséquent N°1 (348 080.05 € TTC)

La mise en œuvre du SDAN pilote avec 7 missions principales sur deux ans à compter de la notification, soit jusqu'au 20 juin 2015 :

- MP1 :** Assistance au pilotage général et à la coordination du projet
- MP2 :** Assistance à l'analyse des dossiers soumis à la phase de recensement des besoins HD/THD
- MP3 :** Assistance à la finalisation des projets des EPCI et supervisions des déploiements des réseaux pilotes (pour 6 EPCI)
- MP4 :** Réalisation de schémas d'ingénierie d'aménagement numérique dans le cadre du SDAN pilote (sur 70 000 locaux)
- MP5 :** Conseil, veille et suivi de la politique d'aménagement numérique sur la durée du SDAN pilote
- MP6 :** Assistance juridique permanente dans la mise en œuvre du SDAN Pilote
- MP7 :** Analyse de l'évolution des moyens et des statuts de DORSAL

Marché subséquent N°2 (184 680 € TTC)

Réalisation de schémas d'ingénierie sur la base de :

- 150 870 locaux/lignes supplémentaires en référence aux EPCI qui ont répondu à l'appel à expression des besoins
- 60 345 locaux/lignes en référence aux EPCI qui n'ont pas répondu à la consultation.

Marché subséquent N°3 (73 800 € TTC)

Accompagnement des territoires pilotes (complément lié à l'augmentation du nombre de territoires pilotes – 18 territoires retenus plutôt que 6 initialement envisagés)

Marché subséquent N°4 (39 600 € TTC)

Elaboration d'un dossier de demande de financement auprès du Fonds pour la Société Numérique (FSN)

Marché subséquent N°5 (135 600 € TTC)

Accompagnement des territoires non retenus dans le cadre du SDAN Pilote

Marché subséquent N°6 (99 900 € TTC)

- Finalisation du plan de déploiement et du phasage du jalon 1
- Actualisation du SDAN
- Mise en œuvre d'un outil de consultation en ligne du statut de couverture géographique
- Mise à jour du plan d'affaires
- Analyse de l'impact économique du RIP 2G sur le RIP 1G
- Appel à cofinancement, élaboration du catalogue de services pour les zones pilotes
- Communication sur le projet auprès des nouveaux élus

Marché subséquent N°7 (240 000 € TTC)

- Assistance au choix entre DSP locale et intégration de la SPL Aquitaine THD
- Accompagnement à la passation d'un marché de travaux
- Etablissement d'un plan de communication et assistance à la commercialisation
- Accompagnement et suivi de la mise en œuvre de l'offre « PRM spécifiques » d'Orange et assistance à la relation avec Orange
- Assistance juridique à la rédaction des statuts de DORSAL et des actes afférents
- Mise à jour du dossier FSN et dossiers phase 2
- Présentation de l'ingénierie financière spécifique aux EPCI
- Accompagnement technique pour la réalisation de supports cartographiques et autres
- Contrôle ou assistance au contrôle des travaux PRM
- Accompagnement pour l'intégration du projet DORSAL à la SPL Aquitaine THD

Marché subséquent N°8 (22 815.60 € TTC)

- Ajustement du jalon 1 du SDAN Limousin en fonction de la nouvelle ambition corrézienne

Pour rappel, l'accord-cadre signé avec la société PMP a été notifié le 21 juin 2013. Il est d'une durée de 4 ans (soit jusqu'au 20 juin 2017) reconductible, si nécessaire pour une année supplémentaire.

Un neuvième marché subséquent est aussi nécessaire pour mettre à jour le schéma d'ingénierie FTTH Limousin réalisé en 2014 afin qu'il réponde aux nouvelles définitions mises en place par la mission THD notamment par rapport aux notions de NRO, SRO, ZANRO, ZASRO ainsi qu'aux recommandations portant sur la conception et la topologie de la boucle locale optique mutualisée publiées le 9 juillet 2015 (taille des zones arrière de SRO, longueur des lignes, ...).

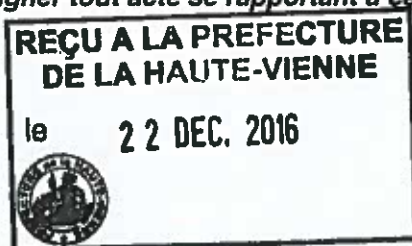
Ce nouveau marché subséquent est estimé à 35 625 € HT, soit **42 750 € TTC** selon devis transmis par PMP. PMP propose une remise commerciale de 5 625 € HT.

Le montant forfaitaire du marché subséquent n°9, s'élève donc à 30 000 € HT soit **36 000 € TTC**.

Plan de financement

Ce marché subséquent s'inscrit dans le cadre du budget 2017.

Après délibération, les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité, la mise en œuvre et l'activation d'un neuvième marché subséquent tel que défini ci-dessus, et autorisent le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.



Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**